



Déclaration de la FSU au CTSD du 9 février 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Enseignant-es, au service de l'Etat, nous défendons les valeurs de la République "Liberté, égalité, fraternité" et œuvrons chaque jour à la réussite de **tous** nos élèves.

La mise en place de CP et CE1 à effectifs réduits en éducation prioritaire, sans création de postes, brise le principe d'égalité des chances pour tous les élèves, puisque d'un côté ce seront 196 classes à effectif réduit, et de l'autre de nombreuses classes parfois à double, voire à triple niveau, à effectif beaucoup plus chargé!

Y-aurait-il des élèves qui "mériteraient" plus de réussir que d'autres? Y-aurait-il des territoires laissés pour compte?

Le président de la République, lors d'une conférence de presse, le 17 juillet 2017 avait pourtant déclaré que "Les zones rurales ne doivent plus servir de variables d'ajustement". À ce titre, il avait promis qu'il n'y aurait plus aucune fermeture de classe en zone rurale. Qu'en est-il de sa promesse quand on voit le nombre de fermetures de classes prévues dans le secteur rural « hors éducation prioritaire », déjà pourtant en proie à d'importantes difficultés scolaires?

D'autre part, lors de l'audience que vous nous aviez accordée le 26 septembre, vous nous aviez assuré connaître la situation sociale fragile de nombreux élèves scolarisés dans le département de la Somme, aussi bien en éducation prioritaire, en quartiers prioritaires, que dans le secteur rural. Vos choix en termes de fermetures de classes nous interrogent : avez-vous réellement pris en compte ce contexte socio-économique précaire qui fragilise la réussite scolaire de beaucoup d'élèves ?

Pour ces raisons, le SNUipp-FSU80, avec d'autres organisations syndicales du 1<sup>er</sup> degré, appelle les collègues à réagir: par un **rassemblement de parents ce jour** pendant la tenue du CTSD à 14h30 devant le Rectorat et par une **grève intersyndicale le jeudi 15 février, qui s'annonce d'ores et déjà bien suivie, avec manifestation à 16h00**, avant le CDEN.

Le SNUipp-FSU se mobilise pour que la taille des classes baisse enfin partout en France. C'est

la raison pour laquelle nous interviendrons systématiquement lorsque le nombre d'élèves par classe dépassera 25 élèves hors éducation prioritaire, et 20 élèves par classe en REP, REP+ et quartiers prioritaires que vous avez bien voulu indiquer dans les documents.

Dans le département de la Somme, au vu des documents de travail avec les prévisions d'effectifs à la rentrée 2018, que vous nous avez transmis, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ce sont 49 écoles qui ont actuellement plus de 25 élèves par classe (hors éducation prioritaire) et 92 écoles dont la moyenne dépasse 20 élèves par classe en REP et REP+, sans compter les quartiers prioritaires non classés. Certaines circonscriptions paient le prix fort en fermetures pour appliquer les objectifs gouvernementaux que sont les classes à effectifs réduits : le Vimeu avec 12 fermetures et aucune ouverture, Doullens et Montdidier.

**Après la carte scolaire, si vous mettiez en application l'ensemble des mesures que vous avez envisagées, ce serait 67 écoles à plus de 25 élèves et 66 à plus de 20 élèves en éducation prioritaire.**

Avec les classes dédoublées pour les CP et les CE1, vous utilisez **53 postes et 27 PDMQDC** que vous transformez en postes d'adjoints, **soit 80 postes**. Les nombreuses fermetures vont vous permettre de mener à bien cette carte scolaire et suivre les objectifs gouvernementaux.

Les élèves scolarisés en ULIS-école ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de l'école alors qu'ils passent la majeure partie de leur temps en classe type. La prise en compte de ces élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers est absolument indispensable. Nous avons recensé plusieurs écoles du département qui, avec l'intégration de ces élèves, ont une moyenne qui explose (15 au-dessus de 25 et 27 au-dessus de 20 en éducation prioritaire) : c'est le cas de l'école la Vallée à Amiens (27,33 élèves avec l'ULIS intégrée par classe), Rosières en Santerre(27,75), Roye Les Platanes (27,66), Doullens (26,5), Nesles (26), Feuquières (26,66)... et l'on pourrait encore en citer d'autres. Nous souhaitons que ces écoles qui accueillent une ou deux ULIS aient réellement des effectifs en dessous de 25 élèves par classe ou en dessous de 20 élèves par classe en éducation prioritaire, afin de permettre de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite pour tous les élèves . Nous interviendrons également en ce sens.

Nous avons également constaté que les RPI sont aussi la variable d'ajustement de cette rentrée scolaire et que certains RPI ont complètement été oubliés pour des demandes d'ouverture. Deux cas nous ont interpellés : celui du RPI de Pierrepont/contoire Hamel/Braches/Hargicourt/la Neuville Sire Bernard, école ayant une forte moyenne avant et après les mesures de carte : 27,88 élèves de moyenne, et celui du RPI de Neuilly/Agenvillers/Canchy, qui est dans une situation analogue.

Nous sommes également étonnés de constater que l'école de Condé Folie soit en vigilance ouverture alors qu'elle dispose d'un moyen provisoire depuis la rentrée scolaire 2017 et que les effectifs de cette école pourraient permettre de transformer ce moyen en poste définitif.

Les directeurs d'école en éducation prioritaire d'Amiens sont inquiets face à votre annonce d'une baisse de leur taux de décharge, ce qui ne figure dans aucun document de travail. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lorsque vous nous avez reçus pour l'alerte sociale de jeudi prochain avec une autre organisation syndicale, vous nous avez exposé votre point de vue qui est que les écoles en REP retournent sur le régime général et que les écoles en REP + perdent au maximum 25% de décharge par rapport à leur taux de décharge actuel. Voici ce que ces collègues vous ont écrit : *« Nous souhaitons vous faire part de notre profonde inquiétude et de notre incompréhension face à ce projet qui nie le travail spécifique et l'investissement des directeurs qui œuvrent dans ces quartiers difficiles depuis de nombreuses années. La baisse de ces taux de décharge engendrera inévitablement une dégradation de la qualité des relations tissées pendant de longues années avec les familles et les différents partenaires (institutionnels, sociaux et culturels) engagés à nos côtés dans le suivi de nos élèves à profils particuliers et aura une incidence négative certaine sur la réussite de cette mission spécifique. Nous n'avons pas le sentiment de gaspiller ce temps supplémentaire qui nous est accordé et en avons besoin pour mener efficacement et sereinement les missions spécifiques de ce type de quartier qui d'ailleurs sont reconnues par le profilage de ces postes. Nous souhaitons le maintien de nos quotités de décharge actuelles qui marquent la difficulté et la reconnaissance de notre travail dans l'intérêt général et surtout des enfants des quartiers en REP+. »*

Enfin, nous avons été très étonnés de voir que vous aviez déjà effectué des modifications de mesures de carte sans avoir attendu que le CTSD ne se soit réuni, en nous envoyant les documents du CDEN dès le 6 février. Est-ce à dire que cette instance n'est qu'une chambre d'enregistrement et que vous décidez seuls des mesures de carte, et que les interventions des représentants des personnels ne peuvent pas changer la donne ? Il aurait fallu que le calendrier des différentes instances soit établi de manière à éviter une telle situation.